FONDATION LANGLOIS

(FONDATION DE L'OUEST)

Reconnue d'utilité publique par décret du 18 juin 1974

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la réunion du vendredi 12 mai 2023

Sur convocation de son Président par lettre du 24 avril 2023 adressée à ses membres, le Conseil d'administration de la Fondation Langlois s'est réuni le vendredi 12 mai 2023 au siège de la Fondation, 17 rue Emile Souvestre, à Rennes.

Etaient présents :

.Monsieur Olivier JOBBE DUVAL, Président ;

.Madame Marie-Yvane DAIRE-LANGOUËT, Trésorier ;

.Monsieur Joël BOUSTIE, Professeur des universités, Faculté de Pharmacie, Directeur du laboratoire de Pharmacognosie et de Mycologie, Université de Rennes 1 ;

.Monsieur Patrick AMIOT, écrivain, éditeur, directeur de publications ,Président d'associations patrimoniales et doloise ;

.Monsieur Régis ROSMADE ,secrétaire général de l'ESPCI ;

.Monsieur Olivier FROMONT, fonds ESPCI PARIS, directeur du Mécénat ;

Etaient représentés par un pouvoir :

Monsieur Pierre Ducrocq, Maire de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), et en cette qualité membre de droit du Conseil, pouvoir attribué à Monsieur Olivier JOBBE DUVAL.

Monsieur Jean BULOT, écrivain-navigateur, demeurant en l'Ile d'Arz (Morbihan), pouvoir attribué à Monsieur Olivier JOBBE DUVAL.

Monsieur Gilles CROZEMARIE, Président honoraire de la Société des Sciences ,Lettres et Arts de Cholet et de sa région, pouvoir attribué à Monsieur Patrick AMIOT.

Monsieur Vincent CROQUETTE, directeur général de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris ,et en cette qualité membre de droit du Conseil, pouvoir attribué à Monsieur Joël BOUSTIE.

Monsieur Pierre-Jean TOULEMONT, chirurgien ophtalmologiste, ancien praticien hospitalier universitaire ,pouvoir attribué à Madame Marie-Yvane DAIRE.

Monsieur Emmanuel de la FOYE, Commissaire aux comptes de la Fondation, assistait à cette séance, ainsi que Madame Caroline JOBBE DUVAL, Secrétaire Générale Administratif de la Fondation.

Absents :

Madame Lucienne GASTIGER, Présidente Honoraire, dont nous avons la douleur de vous faire part du décès survenu le 10 Mai 2023.

Monsieur le Préfet de la région Bretagne, Préfet de l'Ille-et-Vilaine membre de droit du Conseil.

Madame Nathalie APPERE, Maire de Rennes et en cette qualité membre de droit du Conseil.

FONDATION LANGLOIS

(FONDATION DE L'OUEST)

Reconnue d'utilité publique par décret du 18 Juin 1974

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la réunion du vendredi 12 mai 2023

Sur convocation de son Président par lettre du 24 avril 2023 adressée à ses membres, le Conseil d'administration de la Fondation Langlois s'est réuni le vendredi 12 mai 2023 au siège de la Fondation, 17 rue Emile Souvestre, à Rennes.

Etaient présents :

.Monsieur Olivier JOBBE DUVAL, Président ;

.Madame Marie-Yvane DAIRE-LANGOUËT, Trésorier ;

.Monsieur Joël BOUSTIE, Professeur des universités, Faculté de Pharmacie, Directeur du laboratoire de Pharmacognosie et de Mycologie, Université de Rennes 1 ;

.Monsieur Patrick AMIOT, écrivain, éditeur, directeur de publications ,Président d'associations patrimoniales et doloise ;

.Monsieur Régis ROSMADE ,secrétaire général de l'ESPCI ;

.Monsieur Olivier FROMONT, fonds ESPCI PARIS, directeur du Mécénat ;

Etaient représentés par un pouvoir :

Monsieur Pierre Ducrocq, Maire de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), et en cette qualité membre de droit du Conseil, pouvoir attribué à Monsieur Olivier JOBBE DUVAL.

Monsieur Jean BULOT, écrivain-navigateur, demeurant en l'Ile d'Arz (Morbihan), pouvoir attribué à Monsieur Olivier JOBBE DUVAL.

Monsieur Gilles CROZEMARIE, Président honoraire de la Société des Sciences ,Lettres et Arts de Cholet et de sa région, pouvoir attribué à Monsieur Patrick AMIOT.

Monsieur Vincent CROQUETTE, directeur général de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris ,et en cette qualité membre de droit du Conseil, pouvoir attribué à Monsieur Joël BOUSTIE.

Monsieur Pierre-Jean TOULEMONT, chirurgien ophtalmologiste, ancien praticien hospitalier universitaire ,pouvoir attribué à Madame Marie-Yvane DAIRE.

Monsieur Emmanuel de la FOYE, Commissaire aux comptes de la Fondation, assistait à cette séance, ainsi que Madame Caroline JOBBE DUVAL, Secrétaire Générale Administratif de la Fondation.

Absents :

Madame Lucienne GASTIGER, Présidente Honoraire, dont nous avons la douleur de vous faire part du décès survenu le 10 Mai 2023.

Monsieur le Préfet de la région Bretagne, Préfet de l'Ille-et-Vilaine membre de droit du Conseil.

Madame Nathalie APPERE, Maire de Rennes et en cette qualité membre de droit du Conseil.

i neuf membres du Conseil d'Administration, sur douze, étaient présents ou représentés.

A dix heures trente Monsieur Olivier JOBBE DUVAL déclare ouverte la séance.

'ROBATION du PROCES-VERBAL de la REUNION du 25 NOVEMBRE 2022

crit au registre des délibérations, ce procès-verbal est approuvé par les membres présents et présentés.

'RES LECTURE du RAPPORT de GESTION 2022 et du rapport financier, bilan, compte de résultat, ;ats financiers et leurs annexes, établis par le bureau de la Fondation, commentaires,

es documents, communiqués en même temps que les convocations le 24 avril 2023, ne suscitent ıucune remarque.

LECTURE par le COMMISSAIRE aux COMPTES de son RAPPORT sur les comptes annuels, exercice clos au 31 décembre 2022,

AFFECTATION du RESULTAT en référence à l'article 10 des statuts

Comme chaque année, 10% du résultat qui est de 224 302,30 euros pour 2022, sont affectés au fonds de dotation de la Fondation Langlois, et 90% au fonds de réserve.

APPROBATION de ces DOCUMENTS ainsi que du BUDGET PREVISIONNEL de FONCTIONNEMENT pour l'année 2022

Approbation totale est donnée pour l'ensemble de ces documents.

INFORMATION sur L'ACTIVITE SPECIFIQUE de la FONDATION au cours de l'année écoulée.

APPROBATION de la PROCEDURE d'octroi des libéralités et de vérification de l'utilisation des fonds avec date d'effet au 1er juillet 2023.

Evocation d'investissements dans des domaines variés afin de sécuriser les fonds de la Fondation.

La procédure est à mettre en place.

Après vote à l'unanimité, APPROBATION DU MANDAT au Président pour le placement financier de cinq millions d'euros (5 000 000,00 €) hors frais de notaire.

Monsieur FROMONT nous explique les restructurations et les extensions de l'ESPCI ,avec documents à l'appui .

Informations par Monsieur Olivier JOBBE DUVAL sur l'activité spécifique de la Fondation au cours des douze mois écoulés.

La date du prochain Conseil d'Administration a été fixée au vendredi 10 novembre 2023 à 10h30 à son siège, 17 rue Emile Souvestre, à Rennes.

Monsieur Olivier JOBBE DUVAL constate que l'ordre du jour est épuisé et les divers échanges entre les membres présents étant achevés, il déclare levée la séance à douze heures, en remerciant les membres présents qui assurent ainsi le bon fonctionnement de notre Conseil.

Trésorier
Marie-Yvane Daire-Langouët

Le 9 juin 2023

Président
Olivier Jobbé Duval

SCA

Cabinet de la Foye
et Associés
Audit et Expertise Comptable

FONDATION LANGLOIS
17 rue Emile Souvestre
35000 RENNES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2022

Le Vivalis – 12 A rue du Pâtis Tatelin – 35700 RENNES
Tél. : 02 99 38 88 60 – Email : cdlfa@orange.fr
Société inscrite à la Compagnie Régionale de Rennes - Sarl au capital de 10 000 €
RCS Rennes 803 037 787 - N° TVA Intracommunautaire FR 33 803 037 787

commissaire aux comptes

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Aux membres du Conseil d'Administration de la Fondation Langlois

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Langlois relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Investigations spécifiques

Des recoupements ainsi que des démarches spécifiques ont été réalisés à partir de questionnaires déterminés. La mise en œuvre d'axes d'audit complémentaires a été effectuée.

Audit méthodologique des comptes

La méthode d'analyse par cycle de fonctionnement a permis enfin de corroborer les points évoqués ci-dessus. Elle a été également l'occasion d'affiner les points d'analyse qui méritaient une attention particulière. Les cycles retenus ont été : les fonds propres, les immobilisations, les achats, les produits, la trésorerie, les autres actifs, les autres passifs, les autres opérations de gestion.

Emmanuel de la Foye
Commissaire aux comptes

Audit automatisé de contrôles complexes

L'intégralité des écritures comptables ont été analysées à partir de plusieurs critères déterminants permettant ainsi une appréciation de la qualité et de la conformité des schémas d'écritures au regard de la sécurité de l'information comptable et financière.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Emmanuel de la Foye

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes, le 28 avril 2023

E. DE LA FOYE
COMMISSAIRE AUX COMPTES, MEMBRE
DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE RENNES

Emmanuel de la Foye
Commissaire aux comptes

FONDATION LANGLOIS

(Fondation de l'Ouest)

Reconnue d'utilité publique par décret du 18 juin 1974

BILAN ACTIF

Année 2022

(Période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

	ACTIF		Exercice clos le 31/12/2022			Exercice clos le 31/12/2021
			Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
		1	A	B	C	D
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2				
	Frais d'établissement	3				
	Autres immobilisations incorporelles	4	-	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en-cours	5				
		6				
	Sous-total	7	-	-	-	-
		8				
	IMMOBILISATION CORPORELLES	9				
	Terrains	10				
	Constructions	11	194 216,51	158 422,18	35 794,33	49 118,02
	Installations techniques, Matériel et outillage	12				
	Autres immobilisations corporelles	13	27 346,93	20 831,01	6 515,92	-
	Immobilisations corporelles en-cours	14	-	-	-	
	Avances et acomptes	15	31 449,00		31 449,00	
		16				
	Sous-total	17	**253 012,44**	**179 253,19**	**73 759,25**	**49 118,02**
		18				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19				
	Participations et créances rattachées	20	12 715 624,63	-	12 715 624,63	12 713 620,09
	Autres titres immobilisés	21	673 200,00		673 200,00	673 200,00
	Prêts	22	-		-	-
	Autres immobilisations financières	23	-	-	-	-
		24				
	Sous-total	25	**13 388 824,63**	-	**13 388 824,63**	**13 386 820,09**
		26				
	TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	27	**13 641 837,07**	**179 253,19**	**13 462 583,88**	**13 435 938,11**
		28				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS	29				
	Matières premières, approvisionnements	30	-		-	-
	En-cours de production de biens	31				
	En-cours de production de services	32				
	Produits intermédiaires et finis	33				
	Marchandises	34				
	Avances et acomptes versés sur commandes	35				
	Sous-total	36	-	-	-	-
		37				
	CREANCES	38				
	Clients et comptes rattachés	39	-	-	-	-
	Autres créances	40	-	-	-	-
		41				
	Sous-total	42	-	-	-	-
		43				
	Valeurs mobilières de placements	44	-	-	-	-
	Disponibilités	45	3 521 497,55		3 521 497,55	3 312 531,90
		46				
	Sous-total	47				
		48				
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	49	**3 521 497,55**	-	**3 521 497,55**	**3 312 531,90**
		50				
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance	51	-		-	-
		52				
	TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	53	-	-	-	-
		54				
	TOTAL GENERAL	55	17 163 334,62	179 253,19	16 984 081,43	16 748 470,01

Emmanuel de la Foye
Commissaire aux comptes

FONDATION LANGLOIS

(Fondation de l'Ouest)

Reconnue d'utilité publique par décret du 18 juin 1974

BILAN PASSIF

Année 2022

(Période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

	PASSIF		Exercice clos le 31/12/2022 Net	Exercice clos le 31/12/2021 Net
		1		E
FONDS PROPRES ET RESERVES	Fonds propres et réserves	2		
	Fonds de dotation	3	778 808,75	749 620,89
	Fonds succession Monsieur Langlois	4	1 325 108,73	1 325 108,73
	Fonds succession Madame Langlois	5	5 817 011,92	5 817 011,92
	Fonds de réserve	6	8 783 428,21	8 520 737,44
		7	-	-
		8	-	-
	Autres réserves	9	-	-
	Report à nouveau	10	-	-
	Résultat de l'exercice	11	224 302,30	291 878,63
	Sous-total	12	16 928 659,91	16 704 357,61
	Autres fonds propres et réserves	13		
		14		
	Fonds propres avec droit de reprise	15	-	
		16	-	
		17	-	-
	Autres réseves et provisions réglementées	18	-	
		19	-	
		20	-	
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	21	-	
	Provisions réglementées	22	-	
	Droit des propriétaires (Commodat)	23	-	
		24		
	Sous-total	25	-	-
		26		
	Provisions pour risques et charges	27	-	-
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	28	-	
	Fonds dédiés sur autres ressources	29	-	
	TOTAL DES FONDS PROPRES ET RESERVES	30	16 928 659,91	16 704 357,61
		31		
DETTES	DETTES FINANCIERES	32		
	Emprunts auprès des établissements de crédits	33	-	-
	Emprunts et dettes financières diverses	34	-	-
		35		
	Sous-total	36	-	-
		37		
	Avances et acomptes reçues sur commande	38	-	-
		39		
	DETTES D'EXPLOITATION	40		
	Dettes fournisseurs	41	-	-
	Dettes fiscales et sociales	42	-	-
	Autres dettes	43	55 421,52	44 112,40
	Sous-total	44	55 421,52	44 112,40
		45		
	Dettes sur immobilisations	46	-	-
	Autres dettes	47	-	-
	TOTAL DES DETTES	48	55 421,52	44 112,40
		49		
Comptes de régularisation	*Produits constatés d'avance*	50	-	-
		51		
	TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION	52	-	
		53		
	TOTAL GÉNÉRAL	54	16 984 081,43	16 748 470,01

mmanuel de la Foye

FONDATION LANGLOIS

(Fondation de l'Ouest)

Reconnue d'utilité publique par décret du 18 juin 1974

COMPTE DE RESULTAT

Année 2022

(Période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

	Éléments d'analyse		Exercice clos le 31/12/2022 Net G	Exercice clos le 31/12/2021 Net H
		1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	CHIFFRE D'AFFAIRES	2		
	Ventes de marchandises	3	-	
	Production vendue de biens	4	-	
	Prestations de services	5	-	-
	Production stockée	6	-	-
	Production immobilisée	7	-	-
	Subvention d'exploitation	8	-	-
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	9	-	-
	Transferts de charges	10	-	-
	Autres produits	11	-	-
		12		
	PRODUITS D'EXPLOITATION	13	-	-
		14		
CHARGES D'EXPLOITATION	*Achats de marchandises*	15	-	-
	Variation de stock	16	-	-
	Achats d'approvisionnements	17	-	-
	Variation de stock	18	-	-
	Autres achats et charges externes	19	24 392,78	16 960,56
	Impôts, taxes et versements assimilés	20	4 483,00	4 273,00
		21		
	CHARGES DE PERSONNEL	22		
	Salaires et traitements	23	28 147,12	25 947,42
	Charges sociales	24	20 821,90	19 720,59
		25		
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	26		
	Dotations aux amortissements	27	13 422,15	13 323,69
	Provisions sur immobilisations	28	-	-
	Provisions sur actif circulant	29	-	-
	Provisions pour risques	30	-	-
	AUTRES CHARGES	31		
	Libéralités Recherche Scientifique	32	310 921,52	217 300,00
	Libéralités Sauvegarde du Patrimoine	33	570 500,00	414 071,00
	CHARGES D'EXPLOITATION	34	**972 688,47**	**711 596,26**
	Résultat d'exploitation	35	**- 972 688,47**	**- 711 596,26**
		36		
PRODUITS FINANCIERS	*Produits de participations*	37	1 193 433,71	1 001 000,34
	Produits d'autres valeurs mobilières	38	2 004,54	2 003,53
	Autres intérêts et produits assimilés	39	1 702,52	616,02
	Reprises sur provisions et transferts	40	-	-
	Différence positive de change	41	-	-
	Produits nets sur cession de VMP	42	-	-
		43		
	PRODUITS FINANCIERS	44	1 197 140,77	1 003 619,89
		45		
CHARGES FINANCIERES	*Dotations aux amortissements et aux provisions*	46	-	-
	Intérêts et charges assimilées	47	150,00	145,00
	Différences négatives de change	48	-	-
	Charges nettes sur cessions de VMP	49	-	-
		50		
	CHARGES FINANCIERES	51	150,00	145,00
	Résultat financier	52	**1 196 990,77**	**1 003 474,89**
	Résultat courant avant impôts	53	224 302,30	291 878,63

Emmanuel de la Foye
Commissaire aux comptes

FONDATION LANGLOIS

(Fondation de l'Ouest)

Reconnue d'utilité publique par décret du 18 juin 1974

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Année 2022

(Période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

	Éléments d'analyse		Exercice clos le 31/12/2022 Net G	Exercice clos le 31/12/2021 Net H
		54		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits sur opérations de gestion	55	-	-
	Produits sur opérations en capital	56	-	-
	Reprises sur provisions et transferts	57	-	-
		58		
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	59	-	-
		60		
		61		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges sur opérations de gestion	62	-	-
	Charges sur opérations en capital	63	-	-
	Dotations exceptionnelles	64		-
		65		
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	66	-	-
		67		
	Résultat exceptionel	68	-	-
		69		
	Participation des salairés	70		
	Impôts sur les bénéfices	71	-	-
		72		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	73	224 302,30	291 878,63

Emmanuel de la Foye
Commissaire aux comptes

FONDATION LANGLOIS

(Fondation de l'Ouest)

Reconnue d'utilité publique par décret du 18 juin 1974

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Année 2022

(Période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022)

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Sont joints à ces états, notre rapport financier et notre rapport de gestion, résumant notre activité générale, détaillant notre bilan et notre compte de résultat, et proposant à notre Conseil d'Administration notre budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année en cours.

PRINCIPES - REGLES - METHODE COMPTABLE

Notre bilan s'entend avant l'affectation du résultat, laquelle doit, conformément à l'article 10 de nos statuts, être soumise à l'approbation de notre Conseil d'Administration qui est notre assemblée délibérante.

INFORMATIONS RELATIVES au BILAN et au COMPTE DE RESULTAT

Au BILAN, notre fonds de dotation et notre fonds de réserve se sont accrus respectivement de 10% et de 90% de notre résultat 2021 qui était de 291 878,63 Euros.

Nos comptes financiers y figurent pour 3 521 497,55 Euros, contre 3 312 531,90 Euros au 31 décembre 2021.

Au COMPTE de RESULTAT, les dividendes perçus de nos actions en 2022 ont été en augmentation de 192 433,37 Euros par rapport à ceux de 2021.

Le total des libéralités que nous avons versées en 2022 est de 881 421,52 Euros, soit 310 921,52 Euros pour la Recherche scientifique et médicale, et 570 500 Euros en faveur de la sauvegarde du patrimoine, ceci sur l'ensemble de notre aire géographique qui, rappelons-le, s'étend de la Basse-Normandie au poitou-Charentes.

Enfin, le résultat de l'exercice 2022 est de 224 302,30 Euros.

AUTRES INFORMATIONS

L'estimation de nos valeurs financières au 31 décembre 2022 totalise 61 719 859 Euros.

Et notre ligne or-lingots est de 3 630 000 Euros alors qu'elle était de 3 398 340 Euros un an auparavant.

Siège et bureaux : 17, rue Emile-Souvestre - 35000 RENNES - Téléphone 02.99.30.33.11

Emmanuel de la Foye
Commissaire aux comptes

FONDATION LANGLOIS

(Fondation de l'Ouest)

Reconnue d'utilité publique par décret du 18 juin 1974

BILAN ACTIF

Année 2022

(Période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

Les mouvements de l'exercice

Eléments d'analyse	Début de l'exercice	Mouvements	Fin de l'exercice
Actif immobilisé			
Immobilisations brutes			
• **Immobilisations incorporelles**			
Sous-total	-	-	-
• **Immobilisations corporelles**			
Terrains	-	-	-
Immeubles	194 216,51	-	194 216,51
Mobilier & matériel	20 732,55	6 614,38	27 346,93
Sous-total	214 949,06	6 614,38	221 563,44
• **Immobilisations financières :**			
Actions	10 704 539,90	-	10 704 539,90
Obligations	2 009 080,19	2 004,54	2 011 084,73
Or-Lingots	673 200,00	-	673 200,00
CP courus non échus	-	-	-
Sous-total	13 386 820,09	2 004,54	13 388 824,63
Amortissements			
• Immobilisations incorporelles			-
• Immobilisations corporelles	165 831,04	13 422,15	179 253,19
• Immobilisations financières	-	-	-
Sous-total	165 831,04	13 422,15	179 253,19
Total de l'actif net immobilisé	**13 435 938,11**	**- 4 803,23**	**13 431 134,88**
Actif circulant			
• **Valeurs mobilières de placements**	-	-	-
FCP Moné-France C		-	
FCP France Trésor C	-	-	-
Sous-total	-	-	-
• **Disponibilités**			
Banque de France		-	
Société Générale	16 615,33	- 816,80	15 798,53
Caisse d'Epargne	123 819,41	1 702,52	125 521,93
CIC	3 172 097,16	208 079,93	3 380 177,09
Sous-total	3 312 531,90	208 965,65	3 521 497,55
Total de l'actif circulant	***3 312 531,90***	***208 965,65***	***3 521 497,55***
Comptes de régularisation			-
• **Charges constatées d'avance**	-	-	-
• **Produits à recevoir**	-	-	-
Total général	**16 748 470,01**	**204 162,42**	**16 952 632,43**

Emmanuel de la Foye
Commissaire aux comptes

FONDATION LANGLOIS

(Fondation de l'Ouest)

Reconnue d'utilité publique par décret du 18 juin 1974

BILAN PASSIF

Année 2022

(Période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

Les mouvements de l'exercice

Eléments d'analyse	Début de l'exercice	Mouvements	Fin de l'exercice
Fonds propres et assimilés			
• **Fonds propres**			
Fonds de dotation	749 620,89	29 187,86	778 808,75
Fonds sucession Monsieur Langlois	1 325 108,73	-	1 325 108,73
Fonds sucession Madame Langlois	5 817 011,92	-	5 817 011,92
Fonds de réserve	8 520 737,44	262 690,77	8 783 428,21
Sous-total	16 412 478,98	291 878,63	16 704 357,61
• ***Résultat de l'exercice***	291 878,63	- 67 576,33	224 302,30
Sous-total	291 878,63	- 67 576,33	224 302,30
Total des fonds propres et réserves	***16 704 357,61***	***224 302,30***	***16 928 659,91***
Dettes			
• ***Emprunts et dettes financières divers***			-
Sous-total	-	-	-
• ***Autres dettes***	-	-	-
Libéralités à verser	37 564,00	17 857,52	55 421,52
Frais divers	6 548,40	- 6 548,40	-
Sous-total	44 112,40	11 309,12	55 421,52
Total des dettes	***44 112,40***	***11 309,12***	***55 421,52***
Comptes de regularisation			
• ***Produits constatés d'avance***	-	-	-
Total général	***16 748 470,01***	***235 611,42***	***16 984 081,43***

Emmanuel de la Foye
Commissaire aux comptes

FONDATION LANGLOIS

(Fondation de l'Ouest)

Reconnue d'utilité publique par décret du 18 juin 1974

COMPTE DE RESULTAT

Année 2022

(Période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

Les variations de l'exercice

Eléments d'analyse	2021	Variations	2022
Résultat d'exploitation			
Produits d'exploitation			
• **Autres produits**			
Produits de gestion courante	-	-	-
Total des produits d'exploitation	-	-	-
Charges d'exploitation			
• **Autres achats et charges externes**			
Entretien immobilier / copropriété Souvestre	5 272,49	3 895,81	9 168,30
Entretien matériel divers		-	
EDF-Eau	810,15	30,86	641,01
Assurances	261,10	- 0,03	261,07
Frais de déplacements	1 136,56	2 808,64	3 945,20
Honoraires	7 299,60	220,80	7 520,40
Réceptions	603,40	506,30	1 109,70
Fournitures de bureau	369,52	192,84	562,36
Abonnement & documentation	399,90	- 117,00	282,90
Poste & téléphone	421,04	- 122,00	299,04
Cadeaux, dons	-	-	-
Services bancaires	586,80	16,00	602,80
Appointements et charges sociales	45 668,01	3 301,01	48 969,02
Sous-total	62 628,57	10 733,23	73 361,80
• **Impôts, taxes et versements assimilés**			
Taxe foncière	1 828,00	130,00	1 958,00
Taxe d' habitation	2 445,00	80,00	2 525,00
Sous-total	4 273,00	210,00	4 483,00
• **Dotations aux amortissements**	13 323,69	98,46	13 422,15
Sous-total	13 323,69	98,46	13 422,15
• **Autres charges**			
Libéralités Recherche scientifique	217 300,00	93 621,52	310 921,52
Libéralités Sauvegarde du Patrimoine	414 071,00	156 429,00	570 500,00
Sous-total	631 371,00	250 050,52	881 421,52
Total des charges d'exploitation	711 596,26	261 092,21	972 688,47
Résultat d'exploitation	- ***711 596,26***	- ***261 092,21***	- ***972 688,47***

Emmanuel de la Foye
Commissaire aux comptes

FONDATION LANGLOIS

(Fondation de l'Ouest)

Reconnue d'utilité publique par décret du 18 juin 1974

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Année 2022

(Période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

Les variations de l'exercice

Eléments d'analyse	2021	Variations	2022
Résultat financier			
Produits financiers			
• **Produits de participation**	-	-	-
Dividendes d'actions	1 001 000,34	192 433,37	1 193 433,71
Sous-total	1 001 000,34	192 433,37	1 193 433,71
• **Produits d'autres valeurs mobilières**			
Coupons obligations	2 003,53	1,01	2 004,54
Sous-total	2 003,53	1,01	2 004,54
• **Autres intérêts et produits assimilés**			
Intérêts / livret caisse d'épargne	616,02	1 086,50	1 702,52
Sous-total	616,02	1 086,50	1 702,52
• **Produits nets /cessions val. mobilières de placem.**			
Ventes de droit d' actions		-	
Produits nets / cessions FCP		-	
Produits nets / amortissement d'obligation			
Sous-total	-	-	-
Total des produits financiers	1 003 619,89	193 520,88	1 197 140,77
Charges financières	145,00	5,00	150,00
Total des charges financières	145,00	5,00	150,00
Résultat financier	***1 003 474,89***	***193 515,88***	***1 196 990,77***
Résultat exceptionnel			
Produits exceptionnels			
• **Produits sur opérations de gestion**			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-	-
Sous-total	-	-	-
• **Produits sur opérations en capital**			
Produits des cessions immobilisations corporelles	-	-	-
Sous-total	-	-	-
Total des produits exceptionnels	-	-	-
• **Charges sur opérations de gestion**			
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-	-
Sous-total	-	-	-
• **Charges sur opérations en capital**			
Charges des cessions immobilisations corporelles	-	-	-
Sous-total	-	-	-
Total des charges exceptionnelles	-	-	-
Résultat exceptionnel	-	-	-
• **Impôts sur les bénéfices**			-
Résultat de l'exercice	***291 878,63***	***- 67 576,33***	***224 302,30***

Emmanuel de la Fuye
Commissaire aux comptes

Reconnue d'utilité publique par décret du 18 JUIN 1974

ANNEE 2022

RAPPORT de GESTION

En 2022 les libéralités que nous avons attribuées et versées dans le cadre de notre aire géographique constituée, rappelons-le, de dix-neuf départements, de la Basse-Normandie au Poitou-Charentes, sont de 310 921,52 € en faveur de la Recherche scientifique et médicale, et de 570 500,00 € en faveur de la Sauvegarde du Patrimoine architectural. En voici le détail :

Recherche scientifique et médicale, année 2022 :

ESPCI : 90 000 €

Rennes

Association de recherches Multidisciplinaires en Orthopédie (ARMOR), Professeur Hervé THOMAZEAU :15 000 €;
Institut des Sciences Chimiques de Rennes (Mr Muller) :22 000 €
Université de Rennes 1 (achat de matériel) :30 000 €
Université de Rennes 1, (achat de matériel) :22 000 €
Jesse Forest, Recherche en Impression 3D ;15 000 €
I.R.S.N.T. (journées d'atelier chimie lichens) : 15 000 €
Assoc. Rennes en Sciences : 8 000 €
C.A.P. UMR :1421,52 €

Cholet

Société des Sciences, Lettres et Arts de Cholet et de sa Région, Maine-et-Loire, pour sa section patrimoine scientifique-radio : 4 500 €

Brest

Université de Brest .LUBEM :33 000 €

Orne

Projet Val d'Orne Environnement : 15 000 €

Nantes

F.A.M.O : 25 000 €

Montreuil-sur-Mer

Projet de Marc Boulanger : 15 000 €

Total des libéralités 2021 pour la Recherche scientifique et médicale : 310 921,52€ .

Sauvegarde du patrimoine architectural, année 2022

Calvados

Abbaye, Villers-Canivet : 50 000 €, 34 000€

Côtes-d'Armor

Villa Moor Glaz ,Saint Cast ; 50 000€

Ille-et-Vilaine

Associations François Duine, Dol ; 15 000 € ; Tiez-Breiz : 5 000 € ; Association des amis de la baie de la Landriais, : 25 000 € ; Association Bretonne Généalogie Histoire (A B G H) : 5 000 € ; Cathédraloscope Dol ; 10 000 € ;Assoc. Emeraude Littoral : 25 000 €
Châteaux et Manoirs : Château d'Artois ; 50 000 € ; Château la Villouyère ;25 000 €

Chapelle Saint Buc : 15 000 € ; église Andouillé-Neuville ;10 000 € ;Chapelle Ste Anne :2 500 €

église Vivier-sur-Mer ; 5 000 €

Manche

Eglises : le Vicel : 5 000 € ; Saint Sauveur le Vicomte : 10 000 € , Yquelon : 10 000 € ;

Turqueville :15 000€ ; Le Rozel :10 000€ ;Le Petit Celland :1500€ ; Magneville :25 000€

Calvaire de Saussemesnil :1 000 € ; Quettehou :10 000€ ;Picauville :15 000€

Moulin de Négreville :10 000€

Châteaux et manoirs : Sotteville ; 40 000 €

Morbihan

Ile d'Arz, la chaloupe : 23 500 €

Orne

Eglise : Putanges-le-Lac : 18 000 €

Sarthe

Château des Perrais : 50 000 €

La répartition géographique de ces libéralités 2022 pour la sauvegarde du Patrimoine architectural est la suivante :

Calvados ..... 84 000 €	Ille-et-Vilaine.....192 500 €	Sarthe.....50 000 €
Côtes-d'Armor.....50 000 €	Manche.....152 500 €	
Orne .....18 000 €	Morbihan.....23 500 €	TOTAL :.....570 500 €

Le 24 avril 2023

Marie-Yvane Daire
Trésorier

Olivier Jobbé Duval
Vice-Président